

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical d'installation – Séance du 19 mai 2026

Date de la convocation : 12/05/2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 31

Titulaires présents :	28
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-six, mardi dix-neuf mai, à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, composé des délégués proclamés élus par l'organe délibérant des EPCI membres, dûment convoqué par Monsieur Philippe PETIT, Président sortant, s'est réuni dans la grande salle de réunion du Syndicat mixte en séance publique d'installation.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou : Mme AUGER M., Mme BACHELET N., M. CAPEL J-B., M. CASTET T., M. RAYNAUD J-P.,
Mme SECULA A., Mme THIBAUD N.
CC du Frontonnais : Mme CAILLAUD M., M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., Mme GIBERT J., M. LE
CHEVILLER N., M. SAINT-MARTIN P., Mme SAVY S., Mme SIGAL S., M. TERRANCE S.
CC des Hauts Tolosans : M. ALARCON N., Mme AYGAT C., M. ESPIE J-C. Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P., M.
MARTIN G., M. MARTINET F., M. OLIVEIRA SOARES H., Mme OUDIN C., Mme SANCHEZ G.
CC Val'Aïgo : Mme BLANCHARD S., M. JOVIADO G., M. MAUREL C., Mme RAYNAUD N., Mme VILLA C.

Etaient représentés

CC des Coteaux du Girou : Mme SECULA A. par M. JEANNE-BROU S. (suppléant)
CC du Frontonnais : Mme SAVY S. par M. VASSAL J-P. (suppléant),
Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant)

Etaient également présents (sans voix délibérative)

Délégués suppléants :

CC des Coteaux du Girou : Mme MARONESE C., M. PINAR S., Mme RAOUX N.
CC du Frontonnais : Mme BEGUE M., M. BLAQUIERE B. M. COULOM J-C, M. FOUGERAY J-M.
CC des Hauts Tolosans : M. SORET C.
CC Val'Aïgo : M. CRESUT P.
Autres élus : M. BAUDOU J-N., M. GARDELLE L., M. GOUZI B., M. GUILLEMOT M.

Secrétaire de séance : M. LE CHEVILLER Nicolas

Délibération n° 2026 /11

Domaine : Administration générale
5.1 – Institutions et vie politique – Election exécutif

Objet : Election du Président

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2006 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU l'arrêté préfectoral 17 octobre 2017 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain,

VU les statuts dudit syndicat,

VU sa délibération n° 2026/ 10 de ce jour portant installation du Comité syndical dudit syndicat,

Le Comité syndical

PROCÈDE

à l'élection du **Président** du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain selon les modalités suivantes :

Mme GIBERT Janine, doyenne d'âge des délégués titulaires du Comité syndical, a pris la présidence, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et suivants, ainsi que de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait appel à candidature.

Seul M. TERRANCLE Serge se présente.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant.

Mme AUGER Maryse et M. JOVIADO Gilles sont nommés assesseurs.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

M. TERRANCLE Serge ayant obtenu la majorité absolue (à 31 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions) dès le 1er tour de scrutin.

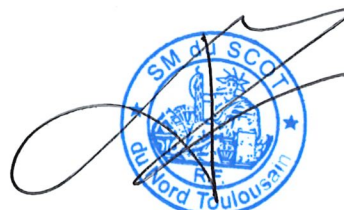
Le Comité syndical

PROCLAME

M. TERRANCLE Serge Président, immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président,
Serge TERRANCLE



A blue circular stamp of the SM du SCOT du Nord Toulousain is visible, partially obscured by the signature.